



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUN 2022 – 17H30
MOLINES EN QUEYRAS**

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian

Intervention, en début de séance, de la régie des déchets et de la Communauté de communes (Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes, Caroline RUIZ, Directrice de la régie des déchets, Anne CHOUVET, 4^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes et Présidente du SMITOMGA - Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérais).

L'objectif de cette intervention est de présenter la redevance incitative des déchets qui sera effective en 2025. Pour ce faire, un système de badges sera mis en place. Les badges seront utilisables sur l'ensemble du Guillestrois-Queyras.

1/ Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux du 17 mai et du 8 juin 2022.

Madame le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 17 mai 2022.

Vote : POUR à l'unanimité

Madame le Maire propose également d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 8 juin 2022.

Vote : POUR à l'unanimité

2/ Prise en charge des forfaits de ski.

Comme chaque année, Madame le Maire propose la prise en charge des 20 % restants au niveau du prix des forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune, le reste étant financé par la Régie des remontées mécaniques (montant de 2108 € pour 29 enfants).

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Convention territoriale globale (Ctg) proposée par la CAF (Caisse d'allocations familiales) pour la crèche.

Madame le Maire rappelle le Contrat enfance jeunesse (Cej).
Après 14 ans de mise en œuvre, les modalités du Cej sont aujourd'hui requestionnées, tant par les partenaires que par les professionnels des Caf.

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

L'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui règlemente la comptabilité des Communes et établissements publics de coopération intercommunales (EPCI).

La nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Le droit d'option a déjà ouvert, aux collectivités appliquant la nomenclature M14, la possibilité de basculer vers le référentiel M57 : l'objectif étant de permettre l'adoption d'un mode simplifié, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable, dès le 1^{er} janvier 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Convention d'accompagnement pour une analyse énergétique globale sur le territoire de la commune avec le symnergie05.

La Commune souhaite développer cette analyse en partenariat avec le SyMEnergie05 qui dispose des compétences et d'une stratégie publique pour mener conjointement des études prospectives pour apprécier la pertinence des projets sous forme de schéma directeur multi-usages et multi-énergies.

Madame le Maire propose de signer une convention d'accompagnement avec le SyMEnergie05.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Demande de subvention pour la signalétique routière / contrat Parc.

L'estimation du projet est de 18 305.50 € HT. Le financement pourrait être assuré par la Région PACA dans le contrat de Parc à hauteur de 80% soit 14 644.40 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter, dans le cadre des travaux, l'aide du Conseil Régional dans la cadre du Contrat de Parc.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Demande de subvention pour la rénovation énergétique de logements communaux / contrat Parc.

L'estimation du projet est de 44 168.96 € HT. Le financement pourrait être assuré par la Région PACA dans le contrat de Parc à hauteur de 34 % soit 15 000 €, par le département des Hautes-Alpes à hauteur de 30% soit 13 250.69 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter, dans le cadre des travaux, l'aide du Conseil Régional et du Département des Hautes-Alpes.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Délibération en soutien à la résolution de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France).

Le Conseil municipal souhaite apporter son soutien à la résolution intitulée « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires ».

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Etat des frais liés au renfort sapeurs-pompiers durant l'hiver 2021/2022.

Madame le Maire rappelle les mesures prises, pour la saison hivernale 2021/2022, quant à la mise en place d'un renfort saisonnier (sapeur-pompier volontaire) sur le territoire du Guillestrois/ Queyras.

Après concertation, les membres du Conseil décident de participer aux frais du renfort saisonnier au poste de sapeur-pompier volontaire pour la saison d'hiver 2021/2022, à hauteur de 65.71 € (location d'un appartement).

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- **Arrêté préfectoral du 16/06/2022 :**
Il porte sur une restriction provisoire de certains usages de l'eau dans le département des Hautes-Alpes.
- **Repas organisé par l'association de la fruitière de Pierre Grosse :**
Dimanche 19 juin au camping de Chanterane.
- **Invitation inauguration des travaux des routes forestières de Sommet Bucher et Fontaine Rouge :**
Elle a lieu le 2 juillet 2022 à 11h.
- **Prochaines rencontres :**
La commission adressage se réunira le 20/06 à 9h et sera suivie de la commission logements à 10h.
Une réunion de travail aura lieu le 6/07.

Fin de la séance à 19h27.

Le Maire
GARCIN Valérie

